KEREN FINANCE

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

KEREN PATRIMOINE

Part C : FR0000980427

KEREN FINANCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur composite 50% Bloomberg Barclays Euro Agg Treasury 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% EONIA capitalisé, sur la durée de placement recommandée.
Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis pour le CAC 40, coupons réinvestis pour Bloomberg Barclays Euro Agg Treasury 3-5 ans et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'EONIA.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte une stratégie de gestion tempérée et discrétionnaire d'un portefeuille exposé principalement en instruments de taux (titres de créance et instruments du marché monétaire) et pour le complément en actions de sociétés des pays de la zone euro et de l'OCDE en titres vifs ou via des OPCVM.
Sur la partie taux, le rôle du gérant est d'arbitrer pour tirer le meilleur parti de ses anticipations sur les taux d'intérêt. S'il anticipe une baisse des taux il aura tendance à augmenter la duration du portefeuille en vendant des produits courts à haut coupon pour se positionner sur des produits à échéance plus lointaine à faible coupon.
Le gérant aura tendance à privilégier la partie monétaire en période d'incertitude.
Sur la partie d'actions, la stratégie d'investissement repose sur une gestion active, opportuniste et déterminée au moyen d'une analyse fondamentale réalisée par la société de gestion de sociétés performantes (structure bilancielle, retour sur capitaux propres, cash flow, qualité des dirigeants…) et qui privilégie des titres estimés sous-évalués par le marché ou des actions de sociétés en situation spéciale (titres de sociétés sous-évaluées et/ou susceptibles de faire l'objet d'une opération de rachat ou de restructuration). Les secteurs économiques visés par le gérant ne sont pas limités.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :
■ **de 65% à 100% en instruments de taux libellés en euro, ou en devises, d'émetteurs souverains, du secteur public et privé de toutes notations ou non notés, dont :**
- de 0% à 80% en instruments de taux spéculatifs (dits « high yield ») selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés. En ce qui concerne les instruments de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres
La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 3.
■ **de 0% à 15% sur les marchés des obligations convertibles d'émetteurs de la zone euro, de toutes notations** y compris spéculatifs (dits « high yield ») selon l'analyse de la société de gestion, à défaut une notation jugée équivalente, ou non notés.
■ **de 0% à 35% en actions des pays de la zone euro et de l'OCDE** dont :
- de 0% à 20% en actions de petite et moyenne capitalisation.
■ de 0% à 20% au risque de change sur des devises hors euro.
Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif.

L'OPCVM est investi :
- en titres de créance et instruments du marché monétaire, en actions.
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier..
- dépôts, emprunts d'espèces

Il peut également intervenir sur les :
- contrats financiers à terme ferme ou optionnels, et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture ou d'exposition des risques de taux ou d'action, à titre de couverture du risque de change.
- dépôts, acquisitions et cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée minimum de placement recommandée : 3 ans.
« Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai ».

Conditions de souscription et de rachat :
Les ordres sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J).
La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes, et des jours de fermeture de Bourse.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :
Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.
Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 4 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition discrétionnaire et tempérée entre instruments de taux et actions pouvant induire des variations de la valeur liquidative d'amplitude moyenne sur la durée de placement et dont le profil de risque et de rendement est modéré.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :
Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

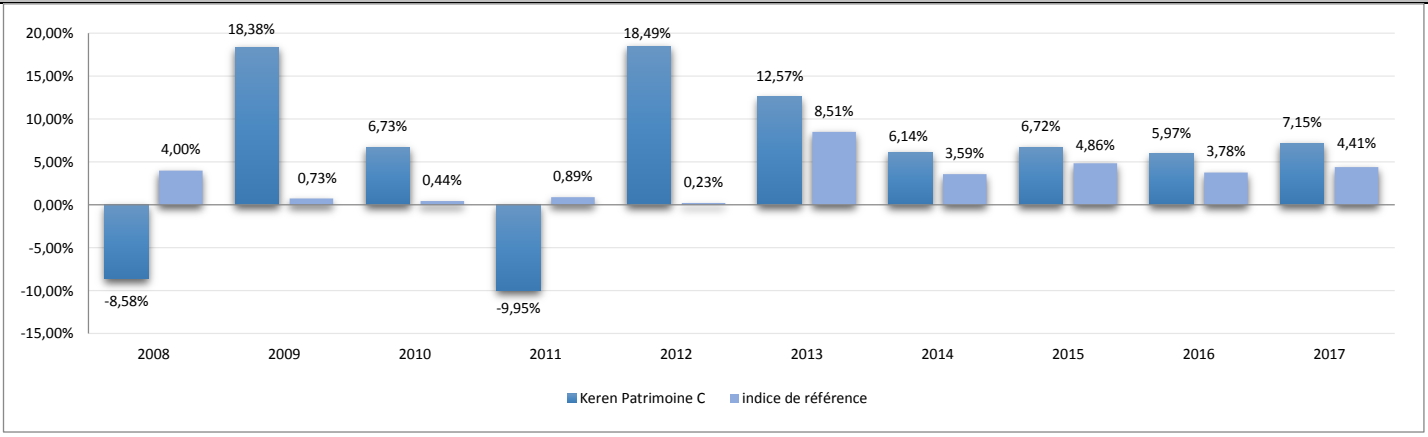
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2%
FRAIS DE SORTIE	1%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	1.86% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	0.07 % au 29/03/2018 A partir du 01/04/2017 10% de la différence entre la performance du fonds nette de frais de gestion fixes et l'indicateur de référence 50% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% EONIA capitalisé, si la performance du fonds est strictement positive et supérieure à l'indicateur.

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/03/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 5 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site* internet *www.kerenfinance.com.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFOMANCES PASSEES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur EONIA capitalisé tient compte du réinvestissement des intérêts jusqu'à fin 2012.

L'indicateur de référence est l'Eonia capitalisé jusqu'à fin 2012. A partir de 2013, mise en place d'un indicateur composite : 50% Euro MTS 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% EONIA capitalisé. A compter du 1er avril 2017, l'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans remplace l'EURO MTS 3-5 ans.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 10/02/2002

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : -pourcentage de détention d'OPC passe de 100% max à 10% max en mai 2014 – création d'une part I le 28 janvier 2015 – création d'une part N le 20-12-2017

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : KEREN FINANCE - 178, Boulevard Haussmann - 75008 – PARIS – France et sont disponibles sur le site internet www.kerenfinance.com**.** Les dernières valeurs liquidatives sont accessibles sur le site internet de la société de gestion ou sur simple demande à l'adresse ci-dessus.

Ce fonds n'est pas autorisé être commercialisées directement ou indirectement sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, à ou au bénéfice d'une "U.S. Person" telle que définie par la réglementation américaine. La définition de « US Persons » est disponible dans le prospectus accessible sur le site Internet de la société de gestion.

Les éléments concernant la politique de rémunération de Keren Finance seront disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion. Les données chiffrées seront établies sur la base de l'année civile 2017 et seront communiquées dans le prochain rapport annuel et ultérieurement.

FISCALITE : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil habituel ou du commercialisateur du FCP.

Eligibilité au quota d'investissement de 25% - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE).

La responsabilité de KEREN FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

DISCLAIMER : Le représentant en Suisse est ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196 Gland. L'agent payeur en Suisse est Banque Cantonale de Genève, Quai de l'Ile 17, 1204 Genève. Le Prospectus, les Informations Clés pour l'Investisseurs, les Statuts et le Rapport Semestriel/Annuel sont disponibles gratuitement auprès du représentant. Le lieu d'exécution et le for se trouvent au siège du représentant pour les parts du Fonds distribuées en Suisse ou à partir de la Suisse.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

KEREN FINANCE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 02/01/2019.